

Prise de position de l'Assemblée des délégué·es du SER réunie à Martigny le 29 août 2020

L'identité électronique (e-ID) est le passeport numérique. Les utilisateurs et utilisatrices d'une pièce d'identité électronique doivent être clairement identifiables pour les services administratifs en ligne, les achats en ligne ou autres services en ligne tels que les assurances. L'identité électronique jouera un rôle central, en particulier dans des domaines sensibles tels que les données relatives à la santé, la votation et les élections en ligne, la facture fiscale électronique et la banque en ligne. L'e-ID est l'identité officielle des citoyens et citoyennes suisses.

Parce que :

- l'article 5 des statuts du SER indiquent sous le point 5 « Buts » que le SER s'engage à promouvoir notamment la qualité et l'indépendance du service public ;
- depuis toujours, la sécurisation de l'identité était une tâche souveraine de l'État qui doit être placée sous le contrôle démocratique ;
- les fournisseurs privés d'e-ID seront responsables du stockage et de l'utilisation de nos données, alors que la Confédération ne disposera que d'un faible contrôle.

C'est pourquoi l'AD du SER réunie à Martigny le 29 août 2020 appelle à soutenir le référendum et à voter NON au projet de loi qui sera soumis à votation.